

**Date d'affichage : 04/11/2021**

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 03/11/2021</b></p>
--

**Présents** : Mme V.LE GALL, MM C.FOURNIER, D.SAUVAGE, J.VARLET, D.HARY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

-courrier de CALAIS SO déclarant le forfait général de son équipe U11 Nord D3C : amende 25€.

-courrier de LANDRETHUN LE NORD déclarant le forfait général de son équipe U11 Ouest D3F : amende 25€.

**Journée du 12/09/2021**

Reprise d'un dossier mis en attente.

SD5A-50898.1 ARDRES B/EPERLECQUES C. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour information. ARDRES B 0 – EPERLECQUES C 1.

**Journée du 26/09/2021**

Reprise d'un dossier mis en attente.

SD6E-51399.1 BOISJEAN/VALLEE BRAS DE BRONE. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour information. BOISJEAN 0 – VALLEE BRAS DE BROSNE 4 par pénalité.

**Journées des 16 et 17/10/2021**

SD6B-51271.1 LANDRETHUN LEZ ARDRES/AUDRUICQ D. Réserves de Landrethun lez Ardres sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe d'Audruicq, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Insuffisamment confirmées, appuyées, non recevables. Homologué : LANDRETHUN LEZ ARDRES 2 – AUDRUICQ C 3. Droits non remboursés à Landrethun lez Ardres.

**Journées des 23 et 24/10/2021**

SD2B-50282.1 WAVRANS/MAMETZ. 2<sup>ème</sup> forfait de Mametz (mail du club). Homologué : WAVRANS 3 – MAMETZ 0 par forfait. Amende 48€ à Mametz. Match retour le 03/04/2022 à Wavrans.

SD6A-51230.1 CALAIS AS/ELINGHEN B. 1<sup>er</sup> forfait de Elinghen B (mail du club). Homologué : CALAIS AS 3 – ELINGHEN B 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Elinghen. Match retour le 03/04/2022 à Calais AS.

SD6B-51272.1 NIEURLET/TOURNEHEM C. Match arrêté à la 59<sup>ème</sup> minute pour insuffisance de joueurs à Tournehem C. Homologué : NIEURLET 3 – TOURNEHEM C 0 par pénalité. Amende 30€ à Tournehem.

SD6B-51273.1 ALQUINES B/EPERLECQUES D. 1<sup>er</sup> forfait de Eperlecques D (mail du club). Homologué : ALQUINES B 3 – EPERLECQUES D 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Eperlecques. Match retour le 03/04/2022 à Alquines.

SD6D-51364.1 Homologué : SENINGHEM 4 – LUMBRES D 6.

SD6F-51455.1 SAMER B/COLEMBERT B. 2<sup>ème</sup> forfait de Colembert B. Homologué : SAMER B 3 – COLEMBERT B 0 par forfait. Amende 35€ à Colembert. Match retour le 03/04/2022 à Samer.

SD7B-51590.1 BOISDINGHEM B/POLINCOVE B. 2<sup>ème</sup> forfait de Boisdingham B (mail du club). Homologué : BOISDINGHEM B 0 – POLINCOVE B 3 par forfait. Amende minorée 25€ à Boisdingham.

SD7D-51677.1 VERCHOCQ D/MAMETZ B. 1<sup>er</sup> forfait de Mametz B suite au forfait de Mametz A en D2B. Homologué : VERCHOCQ D 3 – MAMETZ B 0 par forfait. Amende 22€ à Mametz. Match retour le 03/04/2022 à Verchocq.

SD7G-51812.1 ST INGLEVERT B/BALINGHEM B. 1<sup>er</sup> forfait de Balinghem B (mail du club). Homologué : ST INGLEVERT B 3 – BALINGHEM 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Balinghem. Match retour le 03/04/2022 à St Inglevert.

Femà8A-51901.1 SURQUES ESCOEUILLES/GUINES MARAIS. 1<sup>er</sup> forfait de Guines Marais (mail du club). Homologué : SURQUES ESCOEUILLES 3 – GUINES MARAIS 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Guines Marais. Match retour le 27/03/2022 à Surques Escoeuilles.

U19D1B-52028.1 WIMEREUX/OUTREAU AS. Inscription sur la FMI d'un joueur de Wimereux suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match ferme à compter du 8/11/2021. Homologué : WIMEREUX 0 – OUTREAU AS 4 par pénalité. Amende 100€ à Wimereux.

U17D2C-52171.1 CONDETTE/ETAPLES HV. 1<sup>er</sup> forfait de Condette. Homologué : CONDETTE 0 – ETAPLES HV 3 par forfait. Amende 14€ à Condette.

U15D1A-52796.1 ARDRES/CALAIS GRAND PASCAL. Non utilisation de la FMI, suite à un oubli du mot de passe de Ardres. Homologué : ARDRES 0 – CALAIS GRAND PASCAL 3 par pénalité. Amende 80€ à Ardres pour non utilisation de la FMI.

U15D1A-52798.1 LONGUENESSE JS/CALAIS BEAU MARAIS. 1<sup>er</sup> forfait de Calais Beau Marais. Homologué : LONGUENESSE JS 3 – CALAIS BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 14€ à Calais Beau Marais.

U15à8C-54583.1 Homologué : COYECQUES 6 - LA CAPELLE 11.

U13 Nord D2A-53621.1 Homologué : PAYS ST OMER US B 0 - CALAIS GRAND PASCAL 2.

U13 Nord D2B-53650.1 CALAIS GRAND PASCAL B/COULOGNE. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Calais Grand Pascal. Homologué : CALAIS GRAND PASCAL B 0 – COULOGNE 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Grand Pascal.

U13 Nord D3D-53704.1 LICQUES B/AUDRUICQ. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Licques. Homologué : LICQUES B 0 – AUDRUICQ 3 par pénalité. Amende 10€ à Licques.

U13 Sud D2A-53923.1 LE TOUQUET/BERCK AS B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Le Touquet. Homologué : LE TOUQUET 0 – BERCK AS B 3 par pénalité. Amende 10€ à Le Touquet.

U13 Sud D3B-54193.1 LE TOUQUET B/ATTIN. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Le Touquet. Homologué : LE TOUQUET B 0 – ATTIN 3 par pénalité. Amende 10€ à le Touquet.

U11 Nord D3C-53053.1 CALAIS SO/MARCK C. 1<sup>er</sup> forfait de Calais SO. Homologué : CALAIS SO 0 – MARCK C 3 par forfait. Amende 12€ à Calais SO.

U11 Nord D3E-53106.1 GROUP.OPALE FOOT/FRETHUN ST TRICAT. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Group.Opale Foot. Homologué : GROUP.OPALE FOOT 0 – FRETHUN ST TRICAT 3 par pénalité. Amende 10€ à Group.Opale Foot.

U11 Nord D3E-53108.1 Homologué : GUINES MARAIS 3 – FORT VERT 6.

U11 Nord D3D-53081.1 CALAIS GRAND PASCAL B/GUINES ES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Calais Grand Pascal. Homologué : CALAIS GRAND PASCAL B 0 – GUINES ES 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Grand Pascal.

### **Journées des 23-24/10/2021**

U19D1A-51999.1 ARQUES ES/AIX NOULETTE. 1<sup>er</sup> forfait de Aix Noulette. Homologué : ARQUES ES 3 – AIX NOULETTE 0 par forfait. Amende 14€ à Aix Noulette.

U19D1B-52011.1 OUTREAU AS/ATTIN. Réserves de Attin sur la participation de plusieurs joueurs U17 en U19 ayant une équipe U17 au club, ils n'ont pas le droit. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la

FMI, les joueurs GUFFROY Clément licence 2547366649, MERLIN Enzo licence 2546311198, MERLIER Nicolas licence 2546378211, LIGNIER Enzo licence 2546068293, HAGNERE Paul licence 2546016968, SAUVAGE Louis licence 2546357770, HAIRION Mathys licence 2546318894, SAUNEUF Valentin licence 2546032939, BOUCHEZ Paul licence 2546399189, MUSA ABAKAR Mohamed licence 2547873856 sont bien U17. Homologué : OUTREAU AS 0 – ATTIN 3 par pénalité. Droits remboursés à Attin. Amende 30€ à Outreau AS.

U16D1B-52902.1 FRUGES CREQUY/GROUP.OPALE SUD. 2<sup>ème</sup> forfait de Fruges/Créquy. Homologué : FRUGES CREQUY 0 – GROUP.OPALE SUD 3 par forfait. Amende 23€ à Fruges/Créquy.

U15à8C-54568.1 CALAIS ENTENTE B/DESVRES B. 1<sup>er</sup> forfait de Desvres B. Homologué : CALAIS ENTENTE B 3 – DESVRES B 0 par forfait. Amende 14€ à Desvres.

U13 Est D3B-53808.1 GROUP.SENINGHEM NIELLES B/LUMBRES C. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Group.Seninghem Nielles. Homologué : GROUP.SENINGHEM NIELLES B 0 – LUMBRES C 3 par pénalité. Amende 10€ à Group.Seninghem Nielles.

U13 Est D3C-53838.1 HALLINES/GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Hallines. Homologué : HALLINES 0 – GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 par pénalité. Amende 10€ à Hallines.

U13 Est D4E-53868.1 GROUP.LYS AA FOOT B/RACQUINGHEM. Inscription sur la feuille de match d'un joueur non licencié du club de Racquinghem Mathéo Guilly. Homologué : GROUP.LYS AA FOOT B 3 – RACQUINGHEM 0 par pénalité. Amende 100€ à Racquinghem.

U13 Ouest D4E-54473.1 HESDIN ABBE/NEUFCHATEL B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Hesdin l'Abbé. Homologué : HESDIN ABBE 0 - NEUFCHATEL 3 par pénalité. Amende 10€ à Hesdin l'Abbé.

U13 Ouest D4E-54476.1 BOULOGNE MUNICIPAL/BOULOGNE USCO D (F). Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Boulogne Municipaux. Homologué : BOULOGNE MUNICIPAL 0 – BOULOGNE USCO D (F) 3 par pénalité. Amende 10€ à Boulogne Municipaux.

U13 Ouest D4F-54135.1 LANDRETHUN LE NORD/ST MARTIN BOULOGNE B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Landrethun le Nord. Homologué : LANDRETHUN LE NORD 0 – ST MARTIN BOULOGNE B 3 par pénalité. Amende 10€ à Landrethun le Nord.

U13 Ouest D4F-54137.1 RINXENT C/WIERRE ST INGLEVERT. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Rinxent. Homologué : RINXENT B 0 – WIERRE ST INGLEVERT 3 par pénalité. Amende 10€ à Rinxent.

U11 Est D3D-53225.1 GROUP.LYSAAFOOT B/LUMBRES B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Group.Lysaafoot B. Homologué : GROUP.LYSAAFOOT B 0 – LUMBRES B 3 par pénalité. Amende 10€ à Group.Lysaafoot.

U11 Est D3F-53280.1 ECQUES HEURINGHEM/HALLINES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Ecques Heuringhem. Homologué : ECQUES HEURINGHEM 0 – HALLINES 3 par pénalité. Amende 10€ à Ecques Heuringhem.

U11 Est D3G-53308.1 GROUP.SENINGHEM NIELLES/MORINE THEROUANNE. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Group.Seninghem Nielles. Homologué : GROUP.SENINGHEM NIELLES 0 – MORINIE THEROUANNE 3 par pénalité. Amende 10€ à de Group.Seninghem Nielles.

U11 Est D3G-53309.1 TOURNEHEM/WARDRECQUES. Inscription sur la feuille de match d'un non licencié du club de Tournehem (VANDENKOORNHUYSE Hugo). Homologué : TOURNEHEM 0 – WARDRECQUES 3 par pénalité. Amende 100€ à Tournehem.

U11 Ouest D3F-53590.1 RINXENT B/WIMILLE C. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Rinxent. Homologué : RINXENT B 0 – WIMILLE C 3 par pénalité. Amende 10€ à Rinxent.

**Journée du 27/10/2021**

U15D1B-52299.1 MARCK/MONTREUIL. 1<sup>er</sup> forfait de Montreuil. Homologué : MARCK 3 – MONTREUIL 0 par forfait. Amende 14€ à Montreuil.

**Journée du 30/10/2021**

U15à8C-54567.1 COYECQUES/HUBY ST LEU. 1<sup>er</sup> forfait d'Huby st Leu. Homologué : COYECQUES 3 – HUBY ST LEU 0 par forfait. Amende 14€ à Huby St leu.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 17/11/2021 à 14H30.

Le Président : Mr Claude Fournier

La Secrétaire : Mme Valérie LE GALL